
Prise de position par email

De : Wahlkreisbüro Thomas Seitz, MdB <thomas.seitz.wk@bundestag.de>
Date : 14.04.2023 | 12:37
Sujet : AW: Resolutionen des Oberrheinrats vom 05.12.2022

Un marché du travail moderne et transfrontalier dans la région du Rhin supérieur est souhaitable. Cela renforce notre économie régionale, offre des avantages tant aux employeurs qu'aux employés et conduit à un échange culturel entre les trois nations concernées.

Toutefois, la définition des conditions de travail conformément aux lois générales allemandes, françaises et suisses relève de l'activité de l'entreprise et ne nécessite pas de directives étatiques supplémentaires, par exemple en ce qui concerne un plurilinguisme obligatoire. En effet, les efforts et les coûts d'une gestion d'entreprise multilingue peuvent dépasser les avantages d'un recrutement transfrontalier.

De la même manière, il faut laisser aux entreprises et aux employés le soin de décider dans quelle mesure ils souhaitent convenir de la possibilité du télétravail dans leur contrat de travail ou le réglementer de manière générale.

Thomas Seitz, MdB

Membre du Bundestag allemand

Eisenbahnstr. 11
77933 Lahr/Schwarzwald

Tel: 07821 549 0064
Fax: 07821 549 2051

thomas.seitz.wk@bundestag.de
www.thomas-seitz.net